



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 139

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur l'importance de la promotion de la culture et de la langue française dans le monde par le moyen de disques et cassettes sonores. Il lui demande quelles sont les actions entreprises par ses services en ce domaine et quels sont les moyens budgétaires qu'il met à la disposition des postes culturels français à l'étranger pour l'achat de disques.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget que le bureau de l'action radiophonique extérieure réserve à l'achat de disques de variétés, de musiques classiques, de diction, de disques pour enfants et de folklore, destinés à l'ensemble des postes culturels français à l'étranger a été de 1,9 MF pour l'exercice 1987, il est reconduit en 1988 ce qui représente en envoi annuel de 50 000 enregistrements. 20 000 (disques noirs, cassettes, compacts, repartis entre les discothèques des centres culturels, instituts français, services culturels, selon leurs demandes et leur réelle efficacité de diffusion - prêts, colloques musicaux). 30 000 (disques de variétés françaises repartis entre 500 stations de radio étrangères destinées à être intégrées lors d'émissions de programmation française). Un accord a été négocié par le ministère des affaires étrangères avec les maisons d'édition phonographique, qui permet d'acquérir les disques avec une remise exceptionnelle compte tenu de leur utilisation culturelle sur place.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 139

Rubrique : Français : langue

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2101